



COMMUNIQUE



Paris, le 19 juin 2008

L'AUTF ET TLF refusent la surcharge « congestion des ports français »

Par un communiqué commun adressé à la conférence FEFC, chargeurs et commissionnaires de transport refusent le principe et la méthode de la FEFC qui a annoncé en fin de semaine dernière la création d'une surcharge d'USD 250, levée sur les conteneurs expédiés depuis ou à destination des ports du Havre et de Fos. Les deux organisations unies contestent à la fois le fondement et les modalités d'instauration.

Au moment où tous les secteurs économiques qui dépendent de la compétitivité des ports français et qui soutiennent par ailleurs une réforme portuaire nécessaire, souffrent des conséquences de mouvements sociaux inutiles autant que perturbants, la décision d'un organisme maintenant installé à Singapour et dont la disparition en Europe est annoncée dès octobre 2008, apparaît comme un manque de solidarité flagrant.

Cette décision des compagnies maritimes de répercuter les coûts imputés aux mouvements de grèves à leurs clients a été lancée par des initiatives isolées depuis quelques semaines et l'AUTF et TLF ont déjà fait savoir à leurs représentants leur indignation sur ces pratiques qui rompent avec la solidarité de l'ensemble des acteurs portuaires, jusqu'ici omniprésente dans ce dossier.

Sans repousser l'idée que les coûts supplémentaires liés aux efforts réalisés par certains armements pour mener à bonne fin les opérations de transport qui leurs sont confiées puissent faire l'objet d'une négociation commerciale, les deux organisations contestent l'application uniforme d'une surcharge linéaire qui ne tient pas compte de la diversité des situations portuaires - Le Havre ne rencontre pas les mêmes problèmes que Fos - ni de la stratégie propre à chaque armements.

L'AUTF et TLF soutiendront leurs adhérents qui refuseront un diktat qui, plus qu'une manifestation d'égoïsme sectoriel, n'apparaît être en fait que le dernier avatar d'un système confédéral déconnecté de la réalité des rapports modernes entre clients et fournisseurs et qui a été définitivement condamné par la législation européenne.

Contacts presse :

AUTF : Philippe Bonnevie - 01 42 68 34 83
TLF : Laurent de Mony-Pajol - 01.53.68.40.81

● 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS ●
Tél : 01 42 68 34 80 ● Fax : 01 40 06 94 40
● Site : www.autf.fr ● Courriel : info@autf.fr